

Vivre en autonomie chez soi

DES SOLUTIONS ET DES SERVICES AU QUOTIDIEN AVEC LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT



Des solutions existent pour permettre aux personnes handicapées de conserver une vie autonome, chez elles. Le Conseil départemental finance la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour enfant et pour adulte. Il facilite également l'accès aux aides à domicile par l'intermédiaire de l'aide sociale.



Prestation de compensation du handicap (PCH)

La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide destinée aux personnes qui ont besoin d'une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne du fait d'un handicap. La PCH peut prendre en charge en totalité ou en partie les dépenses liées au handicap et permet de consolider ou améliorer l'autonomie de la personne handicapée chez elle, via une aide technique (équipement, matériel adapté) ou des aménagements de logement.

La PCH permet aussi de financer une aide humaine à domicile, indispensable à la personne handicapée qui ne peut réaliser par elle-même des actes essentiels de la vie quotidienne, ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. C'est l'équipe de+ la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui évalue le degré de limitation dans les activités. qui évalue les besoins d'aide humaine de chaque personne handicapée qui en fait la demande.

Attention, l'aide humaine financée n'inclut pas des services comme les tâches ménagères, les courses ou la préparation des repas. C'est l'aide sociale départementale qui peut rémunérer ce type de services d'aide à domicile agréés par l'État : portage de repas, aide ménagère, téléalarme, garde à domicile, soutien aux démarches administratives, bricolage, jardinage, accompagnement dans les transports, etc.

La participation au coût de ces services, et l'attribution éventuelle d'une aide sociale, sont déterminées en fonction des ressources de la personne handicapée et de son plan personnalisé de compensation.

Chèques "Solidarité 04"

Le Département met en place un moyen de paiement pratique et sécurisé au profit des personnes bénéficiant de la Prestation Compensatoire de Handicap (PCH). Il s'agit des [Chèques Emplois Service Universels \(CESU\)](#). Dans les Alpes de Haute-Provence, ces chèques sont appelés "Chèques Solidarité 04".

Un service à la carte

Travaux ménagers, assistance administrative, livraison de courses, bricolage... afin de garantir à tous les bénéficiaires de la Prestation compensatoire de Handicap (PCH) un accompagnement à domicile personnalisé, les chèques solidarité 04 permettent d'employer directement tout intervenant de son choix dans le cadre des services à la personne.

Un service également accessible sur le web

Les Chèques Solidarité 04 sont également utilisables de manière totalement dématérialisée sur [un espace en ligne dédié à la gestion de son compte Solidarité 04 \(PCH\)](#). Les bénéficiaires peuvent ainsi rémunérer par simple virement bancaire et en toute sécurité, les personnes qui interviennent à leur domicile.

En pratique

Je suis bénéficiaire de la Prestation Compensatoire de handicap (PCH)

- [À quoi sert le chèque Solidarité 04 et comment s'en servir ?](#)
- [Comment créer et utiliser mon espace personnel sur le web ?](#)

Je suis aide à domicile

- [Qui peut être salarié ? comment être rémunéré ?](#)



Besoin d'aide ?

Vos conseillers Chèque Solidarité 04 sont à votre écoute et répondent à vos questions au 04 84 31 63 01* du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

*Prix d'un appel local

589

PCH

(Prestations de Compensation du Handicap) versées pour une aide humaine à domicile dans les Alpes de Haute-Provence

Les services d'accompagnement

L'aide sociale peut également contribuer à financer des services d'accompagnement social et éducatif adaptés favorisant le maintien à domicile des adultes handicapés.

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ont pour objectif de maintenir ou de reconstruire les relations sociales de la personne handicapée, et de l'aider dans sa vie domestique au quotidien, via un soutien et des conseils sur les liens familiaux, le logement, le travail, l'alimentation, les soins santé, les loisirs, etc.

Les Services d'Accompagnement Médico-Social des Adultes Handicapés (SAMSAH) apportent le même soutien à la vie sociale et quotidienne que les SAVS, complété d'un service de soins à domicile adapté au handicap de chacun.



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)